



BUREAU DU 3 OCTOBRE 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

B 2024/23 Domaines de compétences par thèmes – Pôle « Biodiversité et ressource en eau » - Agriculture en zones humides – Zoom sur les actions menées de la mission « Agriculture et zones humides » dont l'enjeu « renouvellement des générations agricoles » et perspectives

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin initialement prévu le 24 septembre 2024 a été annulé faute de quorum. Il s'est réuni le 3 octobre 2024 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

Extrait des statuts du Parc [Article 8 – Fonctionnement du Comité syndical et du Bureau ... Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le Bureau ou le Comité syndical sont à nouveau convoqués à trois jours au moins d'intervalle. Ils délibèrent alors valablement sans condition de quorum. ...]

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 19 puis le 25 septembre 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY

Pour les Conseils départementaux

Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN

Pour les Communautaires

Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Gérard TAPIN (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautaires

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Aurélien MARION (Appeville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLLOL, Marie DEVILLE

Soit un quorum de 9 membres sur 23.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/23 Domaines de compétences par thèmes – Pôle « Biodiversité et ressource en eau » - Agriculture en zones humides – Zoom sur les actions menées de la mission « Agriculture et zones humides » dont l'enjeu « renouvellement des générations agricoles » et perspectives

Marie DEVILLE, chargée de mission « agriculture et milieux humides » présente les actions du Parc en faveur de l'agriculture en zone humide.

Actions menées depuis 2022 suite aux 3 années d'expérimentation nationale en faveur de l'élevage extensif en zones humides entre 2019 et 2021. Depuis 2019, ce programme est mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Manche :

- Poursuite du programme d'accompagnement des éleveurs sur les marais.
- Expérimentation d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux.
- Amélioration de l'attractivité des marais.
- Amélioration des connaissances liées au marais.
- Mobilisation des acteurs sur le territoire.

Enjeu du renouvellement des générations agricoles :

Entre 2010 et 2020, environ 20 % des exploitations agricoles a disparu dans l'ensemble des régions (*Agreste (2018). Bilan annuel de l'emploi agricole - résultats 2016 et estimations 2017. Chiffres et données Agriculture n°253*). Malgré les efforts mis en œuvre par les différentes structures agricoles concernées, soutenues par les collectivités et pouvoirs publics, les taux de remplacement restent faibles (1 remplacement pour 2-3 départs).

Sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (Pnr MCB), presque 60 % des chefs d'exploitation avaient plus de 50 ans en 2018 (*MSA, 2018*) et la situation continue de se détériorer.

Le Pnr MCB s'implique sur ce sujet dans le cadre du projet « Élevage & Marais », mais aussi dans sa nouvelle Charte avec :

1. « préserver la fonctionnalité des sièges d'exploitation situés au bord des marais, notamment pour contribuer au maintien du pâturage dans les marais » ;
2. « participer à la création d'espaces-tests pour des nouvelles productions et faciliter ainsi l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices » ;
3. « accompagner des projets de diversification agricole et non-agricole sur des fermes et bâtiments existants, en priorisant l'élevage ».

En complément, le Pnr MCB se mobilise afin de proposer une offre pédagogique diversifiée à destination des lycées et des structures d'enseignements agricoles régionales (diversité des thèmes abordés et des projets possibles).

Renouvellement des générations agricoles de marais (point 1)

C'est la Chambre d'Agriculture qui est pilote avec des accompagnements individuels auprès de chefs d'exploitation en transmission, après des réunions et formations collectives. Elle accompagne également les futurs installés.

Dans le cadre du projet « Élevage & Marais », un forum renouvellement des générations est prévu en 2025.

Propositions d'actions à mener : rencontre Pnr MCB/Jeunes Agriculteurs (JA), proposition d'un module « marais » lors des parcours d'installations, identification de JA dans les marais, mise à jour de l'enquête menée auprès des cédants en 2020, identification d'éleveurs de marais prêts à ouvrir leur ferme,...

Maintien d'un tissu dense d'agriculteurs.trices (points 2 et 3)

Propositions d'actions à mener : à l'instar du Pnr du Haut-Languedoc, des Causses de Quercy et d'Armorique et en complément des actions menées par les collectivités locales sur cet enjeu, le Pnr MCB pourrait s'impliquer avec les structures de formation agricole et d'autres structures impliquées dans le renouvellement des générations (CIVAM, Bio en Normandie, ...) afin de réfléchir sur la faisabilité des transmissions-installations multiples et l'expérimenter.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Parc joue un rôle moteur en faveur de l'agriculture en zone humide en accompagnant et valorisant les pratiques des éleveurs. Pierre AUBRIL souligne qu'il s'agit d'une écologie positive. C'est un enjeu vital au vu du nombre d'agriculteurs qui vont partir à la retraite et qui n'ont pas de repreneur.

Anne HÉBERT évoque la possibilité de créer un GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental). C'est un label national qui reconnaît l'engagement collectif des agriculteurs dans la modification et la consolidation de leurs pratiques, tout en visant une performance économique, environnementale et sociale par l'intermédiaire d'un financement. Un GIEE permet aux agriculteurs d'être accompagnés en créant de l'échange sur leurs pratiques agricoles.

Marie DEVILLE précise que cette création de GIEE a été discutée avec des éleveurs et qu'ils souhaitent plutôt se réunir de manière informelle sur des sujets diversifiés (car créer un GIEE signifie aussi plus de réunions, sur une thématique relativement précise avec plus de formalisme, etc...)

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les orientations suivantes :

* de proposer une entrée « marais » dans les parcours de renouvellement des générations : rencontrer le Syndicat des Jeunes Agriculteurs, proposer un stage « marais » dans le parcours d'installation, identifier des éleveurs de marais prêts à ouvrir leur ferme...

* de proposer aux structures impliquées dans le renouvellement des générations de se questionner sur la faisabilité des transmissions-installations multiples et de les expérimenter, en fonction des opportunités, sur une ferme de marais.

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 22 octobre 2024**

**Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Orve - BP 137
Saint-Denis-du-Mesnil
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20241003-DELIB_B2024_23-DE
Date de télétransmission : 25/10/2024
Date de réception préfecture : 25/10/2024